

**Département d'Eure et Loir**

**Arrondissement de DREUX**

**Canton d'ANET**

**Commune de CHERISY**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 07 mai 2020**

Le **jeudi sept Mai deux mille vingt** à 19 Heures.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire, à l'Espace Hugo en raison de l'épidémie de COVID 19 et la nécessité de respecter les règles sanitaires de distanciation.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, Anne-Marie HAIE, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Arnaud GUIRLIN, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNIAMBUC, Jean-François NOËL du PAYRAT, Frédéric LAIGNIER

**Etaient absents excusés** : Arnaud GUIRLIN (pouvoir à M. LETHUILLIER), Jean-François NOËL du PAYRAT

**Votes exprimables** : 18/19

Florence DELISLE est nommé secrétaire de séance

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

*Michel LETHUILLIER informe les membres du conseil municipal du décès, hier 6 Mai, du Général NOËL du PAYRAT, père de leur collègue Jean-François NOËL du PAYRAT et un des doyens de la commune (94 ans).*

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Création d'une réserve communale de sécurité civile ».

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I –FINANCES**

D.2020/05/07-01

##### **1°/ Décision Modificative N° 1 – Budget Général**

Dans le cadre d'ajustements budgétaires, Monsieur le Maire présente au conseil municipal une décision modificative n° 1 selon tableau ci-joint.

Le budget d'investissement est diminué de 30 000 € en dépenses et recettes.

Le nouveau budget s'équilibre à 2 090 000 € en dépenses et recettes.

Le budget de fonctionnement reste en équilibre à 2 200 000 € en dépenses et recettes.

Après délibération cette décision modificative est adoptée à l'unanimité.

**Décision Modificative n° 1 – Budget Général 2020 :**

<b>Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>Dépenses</b>	
		Augmentation	Diminution
60531	Fournitures d'entretien	+ 1 000	
6068	Autres matières et fournitures	+ 2 000	
61521	Terrains	+ 3 000	
615221	Entretien et réparation bâtiments publics	+ 2 000	
615228	Entretien et réparation autres bâtiments	+ 1 922	
023	Virement à la section d'investissement		- 30 000
<b>042-6811</b>	Dotations aux amortissement immobilisations incorp. Et corporelles		- 9 922
657362	CCAS	+ 30 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Recettes de Fonctionnement</b>			
042-777	Quote part des sub. d'invest. Transféré au comp.		- 150
7067	Redevances et droit des services périscolaires et enseignement		- 16 970,73
73111	Taxes foncières et Habitation	+ 13 242	
7411	Dotations forfaitaires		- 5 595
74121	Dotations solidarité rurale	+ 338	
744	FCTVA	+ 5 058,73	
74834	Etat compensation au titre exonération taxe foncière	+ 34	
74835	Etat compensation au titre exonération taxe habit .	+ 891	
7484	Dotation recensement	+ 3 502	
775	Produits cession immob.		- 350
<b>Dépenses d'investissement</b>		Augmentation	Diminution
040-139158	Autres regroupements		- 150
2188	Autres immo. corporelles	+ 150	
2313-18	Construction rest. scolaire		- 10 000
2313-21	Construction Fermaincourt		- 20 000
<b>Recettes d'Investissement</b>		Augmentation	Diminution
021	Virement de la section de fonctionnement		- 30 000
<b>040-2802</b>	Frais réalisation docs urbanisme et numérisation cadastre		- 7 088,24
<b>040-2804158</b>	Autres groupements bât. Et Instal.		- 2 833,76
10222	FCTVA	+ 16 035,39	
10226	Taxe aménagement		- 6 113,39
1318	Autres		- 132 450
1328-18	Autres	+ 132 450	
	<b>TOTAL</b>	<b>148 485.39</b>	<b>178 485.39</b>
	<b>TOTAL</b>		<b>- 30 000</b>

**2° / Décision Modificative N° 1 – Budget CCAS**

Dans le cadre de la crise sanitaire due au COVID 19 , il apparait que de nouveaux besoins en accompagnement sanitaire seront nécessaires (achat masques, gel, aide aux familles), Monsieur le maire propose de modifier le budget en CCAS en l'augmentant de 30 000 €, pouvant ainsi répondre aux divers besoins.

Il propose la décision modificative suivante sur le budget du CCAS.

**Dépenses de fonctionnement** : + 30 000 € se répartissant sur les comptes :

6068 – Autres matières et fournitures	+ 7 000
6718 – Secours et dot	+ 23 000

**Recettes de fonctionnement** : + 30 000 € se répartissant sur le compte

7474 – Commune	+ 30 000
----------------	----------

A ce titre le budget passerait de 12 300 € à 42 300 € s'équilibrant en recettes et dépenses. Adopté à l'unanimité.

Dans le cadre de la pandémie de COVID 19 Bruno LOQUET demande si le cuisinier du restaurant scolaire continue à être

**II – COMMISSION SCOLAIRE****📌 COVID 19 - Projet réouverture écoles**

Monsieur le Maire souligne le gros travail fourni depuis plusieurs semaines afin de gérer au mieux la crise sanitaire liée au COVID 19, notamment dans le cadre du projet de réouverture des écoles et donne la parole à Christian BOUCHER.

Christian BOUCHER expose avoir rencontré les directrices des écoles en présence de Monsieur le Maire, début mai alors qu'aucun document officiel n'était encore parvenu en mairie. Ensuite chaque famille a reçu un courrier de la part de l'Inspection d'Académie indiquant une concertation avec les enseignants mais sans impliquer les collectivités, ni mentionner la restauration scolaire ni le périscolaire.

La commune a élaboré un questionnaire à destination des familles incluant la restauration scolaire et le périscolaire et il a été fait un recoupement avec les réponses reçues dans les écoles.

Par ailleurs, les parents d'élèves élus aux conseils des écoles ont également été conviés à une rencontre en mairie afin de recueillir les avis et la Commission Scolaire s'est réunie le 4 Mai dernier. Monsieur BOUCHER regrette que le conseil d'école n'ait pas été convoqué.

Le personnel communal a également été réuni pour mettre au point la nouvelle organisation (à noter que tout le personnel est opérationnel sauf un agent pour raison de santé).

A la suite de toutes ces rencontres et échanges, les enseignants ont rédigé un projet pour la réouverture des écoles qui a été transmis à l'Education Nationale, sans avoir été visé par la Mairie (vu l'urgence), ce que regrette Monsieur le Maire.

Suite à la synthèse des réponses recueillies et à l'organisation mise en place il a été décidé que la réouverture des écoles se ferait de la façon suivante (pour les familles ayant répondu positivement) :

**Ecole élémentaire :**

Le jeudi 14 mai pour les classes de CP et CM2 + enfants prioritaires

Le lundi 25 mai pour les classes de CE1 – CE2 et CM1

(Pas classe le lundi, les enseignantes travaillant en distanciel)

Christian BOUCHER souligne le travail et la coopération des enseignantes de l'élémentaire.

### **Ecole maternelle :**

Le jeudi 14 mai pour la classe de Grande Section + enfants prioritaires (fin de la classe à 15h00 tous les jours, les enseignants travaillant en distanciel).

La commune assurera la transition de 15h à 16h30.

Il est spécifié que l'organisation de la reprise de l'école (enfants accueillis – horaires...) a été mise en place par les enseignants.

Isabelle MANCEAU remarque que les annonces officielles diffusées par les écoles et destinées aux parents ne sont pas très explicites.

Daniel ROBERT questionne sur l'intérêt de rouvrir l'école maternelle, vu les contraintes.

Christian BOUCHER répond que cette décision revient à l'Inspecteur d'Académie qui se base sur le dossier établi par la directrice.

D. ROBERT demande si l'on a connaissance d'enfants décrocheurs. C. BOUCHER répond que 2 enfants de CP semblent rencontrer quelques difficultés surtout au niveau de l'impression des documents.

Bruno LOQUET précise que 100 % des familles seraient connectées au système de téléenseignement.

Christian BOUCHER attire l'attention sur le fait que ce ne sont ni les écoles ni les mairies qui sont décisionnaires et que l'objectif recherché par les autorités est de remettre la locomotive sur les rails...

### **↳ Péricolaire**

Christian BOUCHER précise que le péricolaire fonctionnera à partir du 14 mai le matin, pendant la pause méridienne et le soir à partir de 15h00. Il indique n'avoir reçu aucune directive pour le fonctionnement des accueils de loisirs mais les gestes barrières seront respectés,

### **↳ Restauration scolaire**

Le fonctionnement de la cantine sera revu dans le respect des consignes de sécurité. Pas de self pour les élèves de l'élémentaire qui seront servis à table. Chaque enfant aura une place attribuée qui sera la même tous les jours.

Monsieur le Maire signale avoir reçu sur la messagerie de la mairie, ce soir à 19h02, un mail provenant de la DDCSPP sur les conditions d'accueil des enfants. Il conclut en affirmant que les conditions d'hygiène sanitaire sont remplies (achat de masques, gel hydroalcoolique, produit désinfectant, gants...), la commune se devant d'assurer la sécurité sanitaire des enfants et du personnel.

### **↳ Ordinateurs obsolètes**

Christian BOUCHER informe les conseillers municipaux de la reprise par une société de Chartres des vieux ordinateurs de l'école pour reconditionnement. Certains seront rendus à la commune et seront destinés aux familles nécessiteuses.

## **III – CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE**

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'Etat est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L1424-8-1 à L1424-8-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (cf. circulaire du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire n° INTE0500080C).

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer une réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière : d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ; de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ; d'appui logistique et de rétablissement des activités ; fonctionnement du Plan Communal de Sauvegarde et information globale sur son cadre (connaissance des risques).

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Cette création de la réserve communale de sécurité civile est adoptée à l'unanimité.

#### **IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

↳ Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur investissement dans la situation de crise sanitaire.

↳ Monsieur le Maire rappelle le mail adressé aux membres du conseil municipal les invitant à la cérémonie du 8 Mai, restreinte, pour ceux qui le désirent, dans le respect des consignes sanitaires.

↳ **Travaux rue d'Anet** – Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des travaux d'enrobé et d'électricité qui seront réalisés prochainement dans la rue d'Anet par le Conseil Départemental et la SICAE ELY. Une information détaillée sera adressée aux riverains dès que les dates seront précisées.

#### **TOUR DU TAPIS**

Daniel ROBERT

↳ Demande si les colis sont distribués en ce moment. Anne-Marie HAIE répond que les colis non distribués en avril le seront en mai. Les personnes ont été prévenues.

Josée POULAIN

↳ Signale dérèglement de l'éclairage public rue des Quarterons depuis les travaux ; s'allume dans l'après-midi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h00.